



Mairie de SAINT-MARTIN-
D'AUXIGNY
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
18110

Tél. : 02 48 66 61 61

REPUBLIQUE FRANCAISE
(CHER)

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Numéro de dossier :	DP01822324T0017
Déposé le :	19/03/2024
Demandeur :	CASNAVE DIT BERDOT
Pour :	La construction d'une dalle pour y installer une piscine en kit
Adresse des travaux :	4 Rue du Platé 18110 Saint-Martin-d'Auxigny

Urbanisme

Affaire suivie par : Sophie VIOLLE
Ligne directe : 02-48-66-75-80
e-mail : urbanisme@terresduhautberry.fr

Monsieur CASNAVE DIT BERDOT Laurent

26 route de Saint-Palais

18110 Saint Martin d'Auxigny

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/03/2024 en mairie une demande de déclaration préalable, pour la construction d'une dalle pour y installer une piscine en kit, sur un terrain situé 4 Rue du Platé 18110 Saint-Martin-d'Auxigny, à Saint-Martin-d'Auxigny (18110).

Considérant l'article R. 421-9 et R. 421-17 du code de l'urbanisme, la construction d'une dalle seule n'est pas soumise à autorisation préalable. Toutefois, la construction d'une piscine doit faire l'objet d'une déclaration de travaux.

En conséquence, je vous informe que votre demande de déclaration préalable est rejetée.

Je vous invite à déposer en mairie une demande de déclaration préalable (cerfa 13703*12) pour le projet de piscine comprenant la construction d'une dalle avec les différentes pièces obligatoires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY,
le - 3 AVR. 2024

le Maire

Fabrice CHOLLET

